

Assemblée générale de l'association de parents pour la gestion de la cantine de l'école élémentaire de Montseveroux

participants : Lionel Roux, Maîtresse Alexandra, Maître Antoine, Maîtresse Marie, Julien Rias, Florie Pechon, Mireille, Justine, Delphine Marion, Rosia, Eva, Stéphanie Fournier, Lucie Pilliet, Benoît Payot

Excusés, procuration : Julie Ledoux (procuration à Benoit Payot), Sandy Martin (procuration à Benoit Payot), Delphine Caraz (procuration à Florie Pechon), Marie Geymet (procuration à Delphine Marion), Delphine Jacquier (procuration à Fournier Stéphanie), Alice Teissier (procuration à Delphine Marion)

Vérification du quorum : 14 présents, 6 procurations : le quorum est atteint

Rapport moral et d'activités :

Pour rappel, la cantine de l'école est en gestion mixte entre la municipalité et l'association. La municipalité assume les coûts de l'infrastructure (locaux et gros investissements), puis met à disposition via une convention (6000€) à l'association qui gère les approvisionnements et le matériel.

Nous remercions la municipalité pour cette co gestion qui permet d'avoir une véritable cuisine de qualité pour nos enfants.

La cantine a servi lors de l'année scolaire 2024-2025 6335 repas (soit +512 repas par rapport à l'an dernier) repas pour 44 enfants inscrits.

L'inscription et le règlement se font via le logiciel Inoé géré par l'OVIV, avec comme nouveauté cette année le prélèvement automatique ; qui permettra nous l'espérons de diminuer les impayés qui ont été élevés l'an dernier (1054€ au 5/10).

Cette année 47 enfants sont inscrits à la cantine.

Pour rappel, les annulations de repas se font directement auprès du personnel de la cantine, par mail (montseveroux.cantine@entre-bievreetrhone.fr) et entraînent une non facturation du repas si l'annulation est faite avant 8h30 du jour même de l'absence.

Investissements effectués en 2024-2025

- Le remplacement du matériel plastique par de l'**inox** (conformément à la réglementation applicable dès janvier 2025),
- L'achat d'un **mixeur plongeant professionnel** et d'un **coupe-légumes professionnel**,
- Le renouvellement des poêles et autres ustensiles.

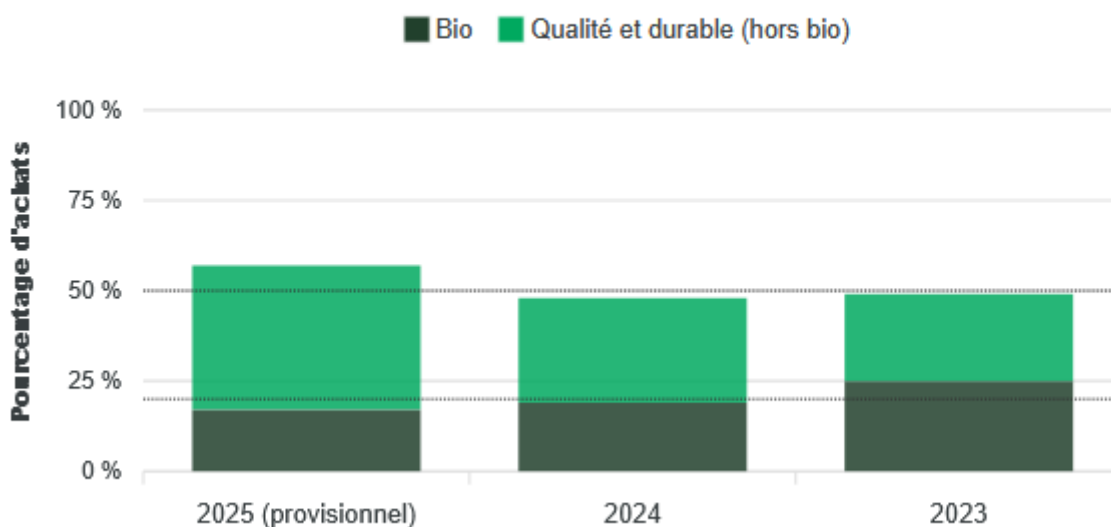
A noter qu'il manque encore une poêle à acheter, grand format, en téflon, pour la cuisson des omelettes (ne sera pas lavée au lave-vaisselle)

Le montant total de ces achats avoisine les **2 000 €**.

L'audit mené l'année dernière avait conseillé l'achat d'un fourneau plus moderne et d'une cellule de refroidissement. Malheureusement cela n'a pas été prévu dans le budget communal pour l'an prochain. Nous en avons fait la demande auprès de la mairie et espérons que cet investissement pourra être envisagé pour 2027.



Distribution de mes achats par an



Il faut progresser sur l'origine des produits. Pour cela, il faut accélérer le retour d'informations vers Mireille, et saisir la comptabilité plus régulièrement afin qu'elle puisse situer dans les proportions de ses achats.

Une précision sur le label "fermier" concernant les oeufs et produits laitiers doit être faite (recherche réglementaire) pour mieux comptabiliser.

Le personnel de cantine et l'association s'engagent aussi, pour un suivi plus facile, à demander à tous les fournisseurs de faire parvenir les factures par mail à l'adresse de l'association de la cantine.

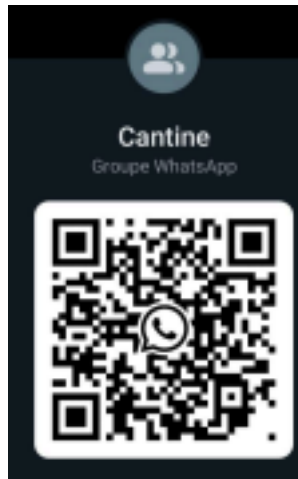
- Le **comité cantine** reste ouvert à tous les parents souhaitant s'impliquer.

🗨 Vos idées, vos questions comptent !

Nous rappelons que **depuis la dernière assemblée générale, aucune question ou suggestion n'a été transmise** via le groupe WhatsApp, la boîte aux lettres de l'école ou par e-mail.

Nous encourageons vivement **tous les parents à faire part de leurs remarques, idées ou propositions**, que ce soit :

- via le **groupe WhatsApp cantine**, pour le rejoindre écrivez à Julie 06 15 53 43 96



- dans la **boîte aux lettres située en bas de l'école**,
- ou par **mail à l'adresse** : associationcantinemontseveroux@gmail.com

Un **comité de parents** reste envisagé. Il pourra être mis en place dès que plusieurs familles intéressées se manifesteront.

Discussion et vote pour approbation du rapport moral

Le rapport moral est approuvé.

L'association présente ses remerciements à la municipalité, ainsi que félicitations et remerciements et aux salariées pour leur travail de qualité.

3. Rapport financier

Le coût de revient par repas est passé de 4€13 en 2023-2024 à 3€90 en 2024-2025, avec une augmentation du nombre de repas : ces deux facteurs permettent d'afficher un résultat positif (une fois que les impayés auront été récupérés).

ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE BILAN FINANCIER 2024 / 2025			
	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
SOLDE AU 04/10/2024			18063
REPAS			
6335 repas	23 607,75 €		'+524 repas (5811)
Achat d'aliments		14 868,83 €	
Coût revient alim / repas		2,56 €	- 0,30€
SOLDE INTERMEDIAIRE	23 607,75 €	14 868,83 €	8738,92
Convention Mairie		6 000,00 €	+ 0,00€
Coût revient / repas		0,95 €	- 0,08€
Divers (entretien, assurance...)		779,51 €	- 640 €
Coût revient / repas		0,12 €	- 0,12€
SOLDE INTERMEDIAIRE	23 607,75 €	21 648,34 €	1959,41
Investissements		1086,2	
Intérêts sur livret A	203,78		
RESULTAT 2022/2023	23 811,53 €	22 734,54 €	1076,99
dettes (impayés)			-1054€
Coût revient / repas		3,91	-0,22€ / - 5%
Créance OVIV au 4/10/25	2 784,60 €		
SOLDE AU 04/10/2025			16355,39
Résultats années précédentes	23/24		-917,41
	22/23		-2300,56
	21/22		-1178,05

Les repas non payés (1054€ à ce jour) entraînent une discussion à l'issue de laquelle il est acté que les 3 familles concernées qui n'ont pas encore donné de signe de bonne volonté pour régler

leurs dettes seront convoquées en entretiens individuels avec des membres du bureau de l'association avant Noël 2026. Si ces familles ne se présentent pas à ces rendez-vous et ne montrent toujours pas de signe de bonne volonté (établissement d'un échéancier par exemple) d'ici fin 2025, un ultimatum leur sera adressé début 2026 au-delà duquel leur enfant ne sera plus accepté à la cantine.

Le bilan financier est validé et approuvé par l'assemblée générale.

4. Projets et orientations pour l'année à venir :

Mise à jour du règlement intérieur et de la charte

Même si cela a été oublié depuis plusieurs années, la cantine possède un règlement intérieur, et une charte de bonne conduite élaborée par la commune et l'association. En voici donc une mise à jour (seul changement notable est le moyen de paiement). Ce règlement intérieur et la charte qui l'accompagne sera distribué dans les cahiers ; afin que les parents puissent discuter avec leurs enfants du comportement qui est attendu durant le temps de cantine. Il sera signé par les enfants et les parents. Ces deux documents servent de cadre aux comportements et relations entre les familles, les enfants, le personnel de cantine et l'association. En cas de manquement à ce cadre, des mesures sont prévues par ces mêmes documents. Le personnel de cantine est chargé du suivi de ces manquements au cadre pour ce qui se passe pendant le temps de midi au sein de la cantine, et en fera régulièrement le rapport à l'association.

L'association s'engage à de la vigilance, du suivi et de l'accompagnement du personnel de cantine sur ce sujet de la discipline dans la cantine, qui pose ce début d'année 2025/2026, de réels problèmes et met le personnel de cantine et les enfants dans de mauvaises conditions.

Des exemplaires sont distribués et discutés. Plusieurs points sont modifiés et des erreurs sont corrigées. Cf ci-joint les versions définitives.

5. Renouvellement du conseil d'administration

le 13 octobre 2025

Lucie Pillet se présente pour intégrer le conseil d'administration. Lionel Roux présente sa démission du conseil d'administration. Julie Ledoux et Rosia souhaitent rester au sein du bureau.

Ont donc été élus à l'unanimité au bureau de l'association : Rosia, Julie Ledoux et Lucie Pilliet, qui se répartiront rapidement les rôles de présidente, trésorière et secrétaire.